

Édu_Num Économie et gestion

Hors-série n°12

Mars 2019 - Les organisations face à la manipulation de l'information.

Sommaire

1. COMPRENDRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION

- 1.1 Infox et autres recommandations pour fake news
- 1.2 Vous avez dit fake news ?
- 1.3 Une fake news se répand six fois plus vite qu'une vraie nouvelle
- 1.4 Au Moyen Âge, rumeurs et fausses nouvelles
- 1.5 Info / Intox ? Le Vrai du Faux !

2. LA MANIPULATION DE L'INFORMATION EN PRATIQUE

- 2.1 L'impact des fake news sur la réputation des entreprises
- 2.2 Le vrai du faux : des exemples d'entreprises
- 2.3 Ikea : infos sécurité
- 2.4 Après les fake news, les fausses données envahissent les entreprises
- 2.5 Fake news : la résistance s'organise dans les entreprises
- 2.6 De fausses circulaires officielles sont diffusées sur les réseaux sociaux
- 2.7 La publicité, première source de financement des sites de désinformation
- 2.8 Les enjeux de la loi contre la manipulation de l'information
- 2.9 Lutte contre la manipulation de l'information
- 2.10 Contre le complot: l'AFP Factuel, arme anti-intox

3. PERSPECTIVES

- 3.1 La loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information
- 3.2 Comment lutter contre les fake news ?
- 3.3 Fake news et post-vérité : 20 textes pour comprendre la menace
- 3.4 Les manipulations de l'information : un défi pour nos démocraties

POUR RESTER INFORMÉ

1. COMPRENDRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION

1.1 Infox et autres recommandations pour fake news



La recommandation sur les équivalents français à donner à l'expression **fake news** est parue au **Journal officiel** du 4 octobre 2018.

Lire l'article sur le site du Ministère de la Culture :

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Actualites/Infox-et-autres-recommandations-pour-fake-news>

1.2 Vous avez dit fake news ?



Dans le cadre de sa série **Décod'actu**, le site **france.tv éducation** propose une vidéo pédagogique de 3 min sur les **fake news**: historique, actualité et réflexes à acquérir pour vérifier la véracité des informations.

Voir la vidéo sur le site de france.tv éducation :

<https://education.francetv.fr/matiere/actualite/premiere/video/vous-avez-dit-fake-news>

1.3 Une fake news se répand six fois plus vite qu'une vraie nouvelle



D'après une étude du **Massachusetts Institute of Technology (MIT)** publiée dans **Science** en mars 2018, une information vraie met six fois plus de temps à parvenir à 1 500 personnes sur **Twitter** que si elle était fausse. L'article propose des explications à ce phénomène et quelques solutions.

Lire l'article sur le site de Télérama :

<https://www.telerama.fr/medias/une-fake-news-se-repand-six-fois-plus-vite-quune-vraie-nouvelle,n5519714.php>

1.4 Au Moyen Âge, rumeurs et fausses nouvelles



Un podcast qui permet de mettre en perspective la notion de **fake news** dans l'histoire. Claude Gauvard, professeure d'histoire du moyen-âge, montre comment à l'époque déjà les rumeurs et fausses informations pouvaient circuler de façon spontanée ou intéressée.

Écouter le podcast sur France Culture :

<https://www.franceculture.fr/emissions/concordance-des-temps/au-moyen-age-rumeurs-et-fausses-nouvelles>

1.5 Info / Intox ? Le Vrai du Faux !



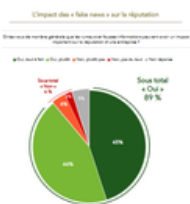
Fin 2017, le **Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI)** de Nice consacrait son 2ème numéro de **Info / Intox ? Le Vrai du Faux !** à l'ensemble des fausses informations portées aujourd'hui par internet (rumeur, hoax, images truquées, théorie du complot...) et proposait une liste d'outils pour aiguïser l'esprit critique.

Consulter le PDF du CLEMI de Nice :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les_essentiels/60/8/AcademieNice-CLEMI-Info_intox-web_861608.pdf

2. LA MANIPULATION DE L'INFORMATION EN PRATIQUE

2.1 L'impact des fake news sur la réputation des entreprises



Cette étude portant sur l'impact des **fake news** sur la réputation des entreprises, a été publiée par **Viavoice** pour le **Syntec Conseil en Relations Publics** en mars 2018. Alors que les réseaux sociaux sont dorénavant une source d'information importante, les consommateurs deviennent, sans en avoir conscience, des vecteurs de **fake news** tout en reconnaissant pourtant que ces informations fallacieuses peuvent nuire à la réputation des entreprises.

Consulter le PDF de l'étude réalisée par Viavoice :

<http://www.institut-viavoice.com/wp-content/uploads/2018/03/Limpact-des-fake-news-sur-la-r%C3%A9putation-des-entreprises.-Mars-2018.pdf>

2.2 Le vrai du faux : des exemples d'entreprises

franceinfo:

Le vrai du faux est une émission radiophonique de **franceinfo** qui analyse les petites et grandes approximations qui circulent sur les sites web et les réseaux sociaux. Plusieurs épisodes portent sur des informations liées à des entreprises (cliquer sur le nom de l'entreprise pour accéder à l'émission la concernant) : **Carrefour**, **Maxi Zoo**, **Kiabi**, **Air France** et **le Futuroscope**.

le vrai du faux

Consulter le site de l'émission Le vrai du faux sur franceinfo :

<https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/>

2.3 Ikea : infos sécurité



L'entreprise **Ikea** recense sur une page de son site, des cas d'usurpation de son logo et de son nom pour des opérations frauduleuses menées par courriel, téléphone, SMS, ou encore via les réseaux sociaux.

Consulter la page sur le site d'Ikea :

https://www.ikea.com/ms/fr_FR/france/ikea_informe.html

2.4 Après les fake news, les fausses données envahissent les entreprises

Une étude marketing montre que les consommateurs se préoccupent de plus en plus de la protection de leurs données personnelles quitte même à falsifier les informations qu'ils transmettent aux entreprises lors de leurs achats.

Lire l'infographie sur le site d'E-marketing.fr :

<https://www.e-marketing.fr/Thematique/data-1091/Infographies/Apres-fake-news-fausses-donnees-envahissent-entreprises-327711.htm>



2.5 Fake news : la résistance s'organise dans les entreprises



Les moteurs de recherche et les réseaux sociaux sont souvent pointés du doigt pour leur rôle d'incubateur de fausses informations. Cet article montre comment la marque **Nutella** a géré une rumeur sur la qualité de ses produits, sur les réseaux sociaux.

Lire l'article sur le site des Échos :

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-180107-fake-news-la-resistance-sorganise-chez-les-entreprises-2159450.php>

2.6 De fausses circulaires officielles sont diffusées sur les réseaux sociaux



Les organisations publiques sont également victimes de fausses informations. Des documents signés respectivement par le **Ministre de l'intérieur** et par la **Ministre de la justice**, ont été présentés, à tort, comme des circulaires officielles sur les réseaux sociaux fin 2018. Cet article explique comment différencier une fausse circulaire administrative d'une vraie.

Lire l'article sur le site des Décodeurs du journal Le Monde :

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/08/de-fausses-circulaires-officielles-sont-diffusees-sur-les-reseaux-sociaux_5406194_4355770.html

2.7 La publicité, première source de financement des sites de désinformation



Cette enquête menée par les **Décodeurs du journal Le Monde** montre comment la mutation du marché publicitaire permet aisément aux sites de désinformation de trouver des partenaires commerciaux. Aujourd'hui, en effet, un annonceur ne frappe plus à la porte des médias, mais de régies publicitaires spécialisées, dont les annonces peuvent être dispatchées sur des centaines de sites différents selon un système d'enchères arbitré par des algorithmes.

Lire l'article sur le site des Décodeurs du journal Le Monde :

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/10/18/la-publicite-meilleure-alliee-des-sites-de-desinformation_5371425_4355770.html

2.8 Les enjeux de la loi contre la manipulation de l'information



Si les fausses nouvelles ont toujours existé, c'est le changement d'échelle de leur diffusion, permis par les outils numériques, qui en fait une menace pour nos démocraties.

Lire l'article sur le site du Ministère de la Culture :

<http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Les-enjeux-de-la-loi-contre-la-manipulation-de-l-information>

2.9 Lutte contre la manipulation de l'information



La loi n°2018-1202 du 22 décembre 2018 s'attaque à la diffusion massive et extrêmement rapide des fausses nouvelles via les outils numériques, notamment les tuyaux de propagation que sont les réseaux sociaux et les médias sous influence d'un État étranger.

Lire l'article sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/action/lutte-contre-la-manipulation-de-l-information>

2.10 Contre le complot: l'AFP Factuel, arme anti-intox



Factuel

Pour lutter contre les fausses informations et les photos ou vidéos sorties de leur contexte, L'**Agence France-Presse (AFP)** propose un blog permettant de vérifier les informations. Tout comme le [Decodex](#) (**Le Monde**),

[Checknews \(Libération\)](#) ou encore [Les observateurs \(France 24\)](#), l'[AFP Factuel](#) tente de démonter toutes ces rumeurs infondées qui polluent le débat public. Dans cet article, **Guillaume Daudin**, référent français de l'**AFP Factuel**, apporte des précisions sur le fonctionnement et les objectifs de l'outil de vérification de l'information de l'**AFP**.

Lire l'article sur le site de L'Express :

https://www.lexpress.fr/actualite/medias/contre-le-complot-l-afp-factuel-arme-anti-intox_2053191.html

3. PERSPECTIVES

3.1 La loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information



La loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information expliquée en quatre pages par le **Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale**.

Consulter le PDF sur le site du Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cragn/Publications/Notes-du-CREOGN/La-loi-n-2018-1202-du-22-decembre-2018-relative-a-la-lutte-contre-la-manipulation-de-l-information>

3.2 Comment lutter contre les fake news ?



À partir de l'actualité juridique 2018 relative à la lutte contre les fake news, **France culture** propose une réflexion philosophique en deux temps sur ce sujet : comment d'abord distinguer une fausse information d'une vraie, puis ensuite qui peut imposer la vérité, quelle vérité et à quel titre ?

Écouter le podcast sur le site de France Culture :

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-journal-de-la-philosophe/le-journal-de-la-philosophe-du-jeudi-15-fevrier-2018>

3.3 Fake news et post-vérité : 20 textes pour comprendre la menace



The Conversation France a décidé en partenariat avec le **centre de recherche de l'université de Lorraine** de compiler une sélection d'articles autour de la question des fake news et de la post-vérité. Un livre numérique de 87 pages, en téléchargement gratuit, aborde les diverses facettes et enjeux de cette question.

Consulter le livre numérique sur le site de The Conversation France :

<https://theconversation.com/fake-news-et-post-verite-20-textes-pour-comprendre-et-combattre-la-menace-97807>

3.4 Les manipulations de l'information : un défi pour nos démocraties



Ce rapport de plus de 200 pages, réalisé par le **Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)** et par l'**Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM, ministère des Armées)** s'intéresse avant tout aux manipulations de l'information d'origine étatique et visant à fragiliser ou à déstabiliser le débat démocratique dans d'autres États.

Consulter le PDF sur le site France Diplomatie :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/les_manipulations_de_l_information_2_cle04b2b6.pdf

POUR RESTER INFORMÉ

Comptes twitter d'éducol et de la Direction du numérique pour l'éducation

Pour suivre l'actualité du site d'information des professionnels de l'éducation, rendez-vous sur twitter sur le compte [@éducol](#) et sur celui de la DNE [@Edu_Num](#).

Pour suivre l'actualité de l'économie et gestion, abonnez-vous au compte twitter [@Educol_EG](#)

Vous pouvez rester informé des dernières actualités du site [éduscol Économie et gestion](#) en vous abonnant au [flux RSS général de la discipline](#) ainsi qu'à celui de la [lettre Édu_Num](#).

Cette lettre est proposée par la Direction du numérique pour l'éducation (DNE A2 - économie et gestion) et Christine Gaubert-Macon, Inspectrice générale, doyenne du groupe économie et gestion.

© - Ministère de l'Éducation nationale